

Réunion bilatérale UNSA UTCAC - DSAC

L'UNSA UTCAC a rencontré, à sa demande, le Directeur de la DSAC et son Directeur de Cabinet le mercredi 4 novembre 2020. Il s'agissait d'évoquer les conditions de travail et la sécurité sanitaire, notamment concernant la réalisation des audits.

Consignes gouvernementales, ministérielles, nationales ... et locales

Notre pays, comme le monde entier, traverse toujours une crise sanitaire unique qui a conduit le Gouvernement à recourir à un nouveau confinement pour réduire au maximum les interactions entre les personnes.

Mais, ce re-confinement prend une forme différente du premier puisqu'il n'y a plus de notion de « mission prioritaire en fonction des capacités » : il faudrait, tout en évitant les contacts, continuer de rendre l'ensemble des missions qui sont les nôtres (cf. extrait de l'Instruction ministérielle du 30 octobre 2020 ci-dessous).

Dans cette nouvelle phase, sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Martinique :

1. Il a été décidé par le Gouvernement que les plans de continuité d'activité qui distinguent les missions essentielles des autres missions ne sont pas réactivés. **Il convient en effet de veiller à ce que l'ensemble des missions continuent à être assurées.**

En cas d'évolution de la situation sanitaire au plan local ayant un impact fort sur la disponibilité des équipes, le PCA pourra être déclenché au cas par cas par les chefs de service.

2. L'activité en distanciel est généralisée, dans toute la mesure du possible :

- **Le télétravail est maintenant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent, afin de renforcer les mesures de lutte contre la propagation du virus.**

Si l'ensemble des missions doivent être assurées, cela ne signifie pas, pour autant, que tout fonctionne comme avant, comme si l'épidémie n'existait pas.

C'est pourtant ce que semblent avoir compris certain(e)s Directeur(ice)s, qui exigent que 100% des actes de surveillance soient réalisés sans se poser la moindre question.

Il est grand temps qu'un réel dialogue (ce qui suppose de respecter les arguments de son interlocuteur) s'instaure. Ce n'est pas en faisant preuve d'autoritarisme que l'on motive les personnels, ni qu'on les rassure.

Assurer la sécurité sanitaire des personnels incombe aux directeurs et chefs de service ... certain(e)s semblent l'oublier !

L'UNSA UTCAC demande des souplesses dans la mise en œuvre à la DSAC et qu'une alternance télétravail/présentiel soit possible dès lors que la mission peut plus efficacement être exécutée de cette façon.

En l'organisant afin d'éviter les situations dangereuses sur le plan sanitaire (nombre d'occupants / bâtiment, bureaux à plusieurs, lieux de restauration collective, etc.)

L'UNSA UTCAC demande que chaque audit ou acte de surveillance se déroulant chez les opérateurs soient évalué, y compris sur le plan sanitaire, avant d'être confirmé.

Si les conditions matérielles (superficie des locaux, ventilation, restauration, hébergement (si plusieurs jours), etc.) ne sont pas jugées satisfaisantes, il doit être reporté.

Fonctionnement de la DSAC – réalisation des actes de surveillance

Des situations très disparates nous ont été reportées et certaines attitudes sont insupportables !

L'UNSA UTCAC est donc intervenu auprès du Directeur de la DSAC pour demander qu'une consigne nationale soit élaborée, que les fiches-métiers soient corrigées s'il le faut et que le fonctionnement de la DSAC soit harmonisé.

Il n'est pas normal que chaque DSAC/IR fonctionne en autonome et traite les problèmes indépendamment l'une de l'autre, voire différemment selon la Direction Technique dont relève la Division technique concernée, au risque de mettre sous tension les agents qui n'ont pas besoin de pression supplémentaire au vu de la situation, voire de les mettre en danger sur le plan sanitaire.

Si l'audit/acte de surveillance chez l'exploitant fait effectivement partie du cœur de métier de la DSAC, il nécessite, parce qu'il est réalisé en dehors des locaux que gère la DGAC, une attention particulière et, par conséquent, doit être préparé y compris sur le plan sanitaire.

L'UNSA UTCAC a demandé qu'une Consigne nationale soit éditée sans tarder.

NDLR. Une réunion d'information serait prévue le 12 novembre avec l'ensemble des OS siégeant au CT DSAC.